

KEYYO

SA au capital de 992.172,16 euros
siège social : 92-98, boulevard Victor
Hugo à Clichy (92110)
390.081.156 R.C.S NANTERRE

KEYYO MOBILE

SAS au capital de 400.000 euros
siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo à
Clichy (92110)
518.150.297 R.C.S NANTERRE

AVIS DE PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date du 17 avril 2012, **KEYYO** et **KEYYO MOBILE**, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de **KEYYO MOBILE** par **KEYYO**, société dont les titres sont admis sur le marché Alternext d'Euronext Paris (ISIN : FR0000185621 ALKEY).

Les conditions de l'opération ont été établies sur la base des comptes au 31 décembre 2011 arrêtés et certifiés par les deux sociétés :

Actif apporté au 31 décembre 2011 :	311.067 €
Passif estimé au 31 décembre 2011 :	1.113.575 €
Soit un actif net apporté par la Société Absorbée de :	(-802.508) €

La fusion, se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, sera soumise au régime simplifié de l'article L 236-11 du Code de commerce.

En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et il n'y aura pas d'échange d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée.

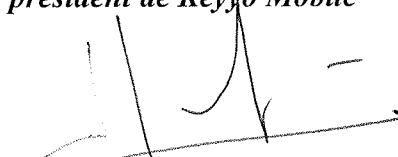
L'opération se traduit par un mali technique de fusion d'un montant de 802.508 euros.

Cette fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

La société absorbée sera dissoute de plein droit sans opération de liquidation au jour de la réalisation de la fusion soit trente (30) jours après la publication de l'avis de fusion au BALO et sur les sites internet des deux sociétés.

Le projet de traité de fusion a été déposé le 18 avril 2012 au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre tant pour la société absorbée que pour la société absorbante.

Pour avis
Le directeur général de Keyyo
Le président de Keyyo Mobile



Philippe HOUDOUIN